

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2016

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 9 mars 2016, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRÉ Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

1. COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2015 / AFFECTATION DU RESULTAT

COMMUNE

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	285 085,00€
Réalisées :	183 785,06€
Reste à réaliser :	73 148,00€

Recettes

Prévues :	285 085,00€
Réalisées :	129 461,89€
Reste à réaliser :	17 485,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	553 677,00€
Réalisées :	431 276,40€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	553 677,00€
Réalisées :	584 904,37€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 54 323,17€
Fonctionnement :	153 627,97€
Résultat global :	99 304,80€

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	118 192,00€
Réalisées :	45 567,55€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	118 192,00€
Réalisées :	118 191,93€
Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	25 127,00€
Réalisées :	23 936,93€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	25 127,00€
Réalisées :	25 964,62€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	72 624,38€
Fonctionnement :	2 027,69€
Résultat global :	74 652,07€

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR

ATELIER RELAIS

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	6 635,00€
Réalisées :	6 633,88€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	6 635,00€
Réalisées :	3 237,62€
Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	5 962,00€
Réalisées :	524,12€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	5 962,00€
Réalisées :	5 132,08€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 396,26€
Fonctionnement :	4 607,96€
Résultat global :	1 211,70€

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR

LOTISSEMENT

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	292 065,00€
Réalisées :	224 243,55€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	292 065,00€
Réalisées :	292 063,91€
Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	296 565,00€
Réalisées :	228 278,85€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	296 565,36€
Réalisées :	228 278,85€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	67 820,36€
Fonctionnement :	0,00€
Résultat global :	67 820,36€

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR

CCAS

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	0,00€
Réalisées :	0,00€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	0,00€
Réalisées :	0,00€
Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	5 871,00€
Réalisées :	4 438,92€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	5 871,00€
Réalisées :	3 599,69€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00€
Fonctionnement :	-839,23€
Résultat global :	-839,23€

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	90 107,83€
- un excédent reporté de :	63 520,14€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	153 627,97€
- un déficit d'investissement de :	54 323,17€
- un déficit des restes à réaliser de :	55 663,00€
Soit un besoin de financement de :	109 986,17€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	153 627,97€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	109 986,17€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	43 641,80€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	54 323,17€
---	------------

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 690,08€
-------------------------------------	-----------

- un excédent reporté de :	9 717,77€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 027,69€
- un excédent d'investissement de :	72 624,38€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un excédent de financement de :	72 624,38€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	2 027,69€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	2 027,69€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 72 624,38€

ATELIER RELAIS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 545,36€
- un excédent reporté de :	1 062,60€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 607,96€
- un déficit d'investissement de :	3 396,26€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un besoin de financement de :	3 396,26€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	4 607,96€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	3 396,26€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 211,70€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 3 396,26€

LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00€
- un déficit reporté de :	0,00€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00€
- un excédent d'investissement de :	67 820,36€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un excédent de financement de :	67 820,36€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DÉFICIT	0,00€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	0,00€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 67 820,36€

CCAS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	321,39€
- un excédent reporté de :	1 160,62€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	839,23€
- un déficit d'investissement de :	0,00€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un besoin de financement de :	0,00€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DÉFICIT	839,23€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	839,23€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00€

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Réseau Rural Éducation

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 250€ au Réseau Rural d'Éducation pour l'organisation d'une activité conte. Cette subvention est attribuée sous réserve qu'un intervenant se déplace à l'école de Ferrières.

Collège Jules Verne

Le conseil municipal accorde une subvention de 50€ par élève de 5^{ème} du Collège Jules Verne domicilié à Ferrières pour l'organisation d'un voyage pédagogique d'une semaine à Belle Ile en Mer. Ce projet concerne trois élèves. La subvention attribuée au Collège Jules Verne s'élève à la somme de 150€.

3. RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Conseil d'école**

Odile BASMAISON présente le compte rendu du conseil d'école du 9 février 2016. Les enseignants sollicitent la commune pour l'achat d'un tableau numérique. Le conseil municipal charge Odile BASMAISON de solliciter des devis.

- **Commission travaux, voirie, bâtiments communaux et urbanisme**

Deux points ont été abordés au cours de la réunion du 18 février 2016 :

- la journée de nettoyage de l'arboretum qui est prévue le samedi 12 mars 2016
- la mise en accessibilité du bâtiment salle des fêtes / mairie pour les personnes handicapées

- **Commission personnel communal**

Cinq points ont été abordés au cours de la réunion du 26 février 2016 :

- examen du courrier de démission d'un agent
- demande de réintégration
- école : Congé d'été du personnel communal
- inscription d'un agent pour une formation
- modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la commission du personnel communal, le conseil municipal :

- arrête comme suit les jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie à compter du 4 avril 2016 :

Lundi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Mercredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00

- sur la proposition de Monsieur le Maire et après avoir consulté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, émet un avis favorable pour réduire les heures de la cantinière à 22/35^{ème} (au lieu de 32/35^{ème}) et demande à Monsieur le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire.

4. AFFAIRES DIVERSES

Admission en non-valeur de créances éteintes / Assainissement

Le Maire informe le conseil municipal de la notification de la clôture de deux dettes pour insuffisance d'actif. Le montant de ces créances s'élève à 215,92€. Le conseil municipal décide d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables / Assainissement

Le Maire expose au conseil municipal que pour lui permettre de faire face aux difficultés qu'il rencontre pour recouvrer certaines créances, le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titre émis par le SIVOM en 2010, 2013 et 2014 pour le compte du budget assainissement. Le montant de ces créances s'élève à 127,93€. Le conseil municipal décide d'accepter en non-valeur ces créances.

Encaissement de chèques

Le conseil municipal décide d'encaisser les chèques suivants :

- QUATREM d'un montant de 17,94€ en remboursement du trop-versé sur le contrat « droits statutaires »
- GROUPAMA ASSURANCES d'un montant de 1 199,18€ correspondant à l'indemnisation d'un bris de glace sur le tractopelle
- DRFIP d'Acal et du Bas-Rhin d'un montant de 8€ correspondant au règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière au titre de la sécheresse 2015.

Subvention GROUPAMA défibrillateur et formation PSC1

Dans le cadre des actions de prévention et du soutien de la Fédération des Caisses Locales de l'Allier aux caisses locales, des subventions sont accordées pour l'équipement en défibrillateur. La participation de GROUPAMA peut atteindre 75%. Cette subvention est toutefois conditionnée à la formation de 8 à 12 personnes au PSC1. Delphine LE GUEN présente un devis d'un montant de 1 130,44€ HT.

Laurent MOULINOUX informe par ailleurs le conseil municipal que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Allier propose d'organiser dans le courant du mois d'avril à Ferrières une formation PSC1. Des places sont encore disponibles pour ce stage qui peut accueillir un nombre maximum de 12 stagiaires. Les personnes intéressées peuvent entrer directement en contact avec lui.

La séance est levée à 22 heures 15.

Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN